

SARS-POTERIES
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CCAS
Vendredi 29 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le vendredi vingt-neuf janvier à 18 heures, le conseil d'administration du Centre d'Action Sociale de la commune de SARS-POTERIES s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la salle des fêtes en raison de la COVID -19, sous la présidence de Madame Sandra BROGNET, maire, présidente du CCAS.

Etaient présents : Sandra BROGNET, Isabelle MAIRESSE, Annie DUVETTE, Peggy QUINZIN BERNARD, Angélique DUCHESNE, Franck HUGOT, Céline BOUVY, Typhaine MAILLARD

Absente : Michèle PAMART

Absente excusée : Mathilde BERTIN

Date de convocation : 25 janvier 2021 - **Date d'affichage** : 3 février 2021

Nombre de membres afférents au conseil : 10 - **Membres présents** : 8

Qui ont pris part aux délibérations : 8

Secrétaire de séance : Franck HUGOT

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 janvier 2021

Madame la présidente, séance ouverte demande aux Membres du Conseil d'Administration s'ils ont des remarques éventuelles concernant le procès-verbal de la réunion du 15 janvier 2021, qui leur a été transmis par mail avec la convocation.

Aucune observation n'est formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité et signé par l'ensemble des membres présents à cette réunion.

2. Démission Monsieur Philippe CORNILLE

Madame la Présidente, informe les Membres du Conseil d'Administration de la démission de Monsieur Philippe CORNILLE effective au 21 janvier 2021.

Il n'y a pas d'obligation de le remplacer, mais la réflexion reste ouverte.

3. Logement du *****

Madame la Présidente présente le logement situé au *****. Il est actuellement loué par *****. Le dernier renouvellement de bail date du 27 avril 2011. Le montant du loyer est de 653,60 €.

A la suite des élections, le service administratif a remarqué des retards dans le paiement des loyers. C'est pourquoi Madame la Présidente a souhaité rencontrer ***** qui ne nie pas ses difficultés financières. Un étalement de la dette a été mis en place avec la perception, mais ***** a souhaité que la nouvelle équipe visite son habitation.

Une visite est effectuée avec Messieurs Franck HUGOT, Bernard MOLITOR et Dominique SAUVAGE le 18 janvier 2021.

Le logement est en état d'insalubrité et représente un danger réel sanitaire.

Le rapport de Monsieur Bernard MOLITOR, 1^{er} Adjoint au Maire conclue de la manière suivante :

« Maison insalubre mettant en danger la santé des locataires. Danger dû à l'humidité et à l'électricité défectueuse. Le chauffage est inexistant. Les locataires se servent de deux feux à pétrole leur appartenant, alors que ceux-ci sont interdits. Un contrôle du toit est souhaitable. Afin de pouvoir assumer l'ensemble des travaux il faut que le logement soit libre d'occupation, celui-ci par ailleurs représente un danger important pour la santé des locataires. »

Monsieur Franck HUGOT, présent lors de la visite, confirme et trouve cette situation inacceptable.

Il convient de prendre des mesures fortes et urgentes pour mettre fin à ce problème qui dure depuis trop longtemps :

- Le logement doit bénéficier d'une rénovation complète.
- Les travaux ne pourront pas être réalisés si le logement est habité.
- Dans l'urgence, nous ne connaissons pas le montant prévisionnel des travaux, et il convient de chercher les subventions possibles. C'est pourquoi les travaux ne pourront pas être réalisés tout de suite.
- Madame la Présidente a demandé à ***** s'ils acceptaient de bien vouloir déménager. Dans ce cas, ils seraient prioritaires pour accéder à un logement social.

* Document anonymisé pou dans le but de respecter la vie privée des personnes mentionnées.

a. Annulation de la dette

La dette de ***** s'élève à la somme de 6 518,19 €.

Madame la Présidente propose d'annuler la dette dans sa totalité.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration à main levée et à l'unanimité, acceptent cette proposition. Ils autorisent Madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

** Document anonymisé pour dans le but de respecter la vie privée des personnes mentionnées.*

b. Annulation des loyers

Madame la Présidente propose d'annuler les loyers à venir jusqu'à la prise d'une nouvelle délibération. De même pour les révisions annuelles prévues au mois de mai.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration à main levée et à l'unanimité, acceptent cette proposition. Ils autorisent Madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

4. Questions diverses

- a) Un point est fait sur les premiers contacts pris avec les personnes inscrites sur le **registre des personnes vulnérables**. De façon générale, la démarche se passe bien et est appréciée.
- b) Madame la Présidente transmet les remerciements des personnes bénéficiaires du **colis de fin d'année**. Il reste deux colis qui seront remis aux restos du cœur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close à 19 heures 40.

Suivent les signatures.

Sandra BROGNET

Isabelle MAIRESSE

Annie DUVETTE

Peggy QUINZIN BERNARD

Angélique DUCHESNE

Franck HUGOT

Céline BOUVY

Typhaine MAILLARD